



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 110496

Texte de la question

M. Philippe Duron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la formation des masseurs-kinésithérapeutes. Depuis octobre 2007, une vaste réflexion sur cette formation a été engagée en lien avec l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, la fédération nationale des étudiants en kinésithérapie et les directeurs des instituts de formation de masso-kinésithérapie. Alors que des consultations avaient été engagées depuis trois ans, elles ont été suspendues en décembre 2010. Bien entendu, les professionnels concernés souhaitent pouvoir reprendre ce temps de concertation. Celle-ci porte sur la nécessaire mise à jour des programmes de formation, qui datent de 1989. Par ailleurs, il semblerait qu'il existe un problème en ce qui concerne les disparités de coût entre écoles publiques et privées qui nuisent au principe de l'égalité devant l'enseignement supérieur. En effet, plus de deux tiers des écoles sont privées et toujours fort coûteuses. Il lui demande ce que ses services comptent mettre en oeuvre pour la reprise des consultations et pour la prise en compte, dans la réforme, de la problématique des deux parcours parallèles, publics/privés, de formation des masseurs-kinésithérapeutes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Duron](#)

Circonscription : Calvados (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110496

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5995

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)